

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 13 novembre 2018**

**Objet : Etat d'avancement du déploiement FTTH en Corrèze, Creuse et Haute-Vienne  
Lancement d'une procédure AMEL**

**L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à dix heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 30 octobre 2018, se réunit en session ordinaire, salle Lac de Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.**

*En exercice : 51 – 161 voix*

*Présents : 46 (dont 7 procurations) - 156 voix*

*Votants : 43 Pour - 111 voix*

*Abstention : 3 (45 voix) – M.Hazouard / G.Vandenbroucke / F.Vincent*

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président) – 6 voix  
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1<sup>er</sup> VP) – 15 voix  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2<sup>ème</sup> VP) – 2 voix  
Mme Hélène FAIVRE (3<sup>ème</sup> VP) – 6 voix  
Mr Christian HANUS (4<sup>ème</sup> VP) – 2 voix  
Mme Hélène ROME (5<sup>ème</sup> VP) – 6 voix  
Mr Yves RAYMONDAUD (7<sup>ème</sup> VP) – 6 voix  
Mr Alain AUZEMERY – 1 voix  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix  
Mr Nady BOUALI – 1 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix  
Mr Eric CORREIA (procuration donnée à Mr Nady Bouali) – 1 voix  
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix  
Mr Arnaud COLLIGNON – 1 voix  
Mr Pascal COSTE - 6 voix  
Mr Francis COMBY – 1 voix  
Mr Stéphane DELAUTRETTE – (suppléant de Mr Didier Marcellaud) – 1 voix  
Mr Pierre DESARMENIEN – (procuration donnée à Mr Pierre Chevalier) – 1 voix  
Mr Francis DUBOIS – (procuration donnée à Mr Francis Comby) - 1 voix  
Mr Patrick DUROUX – 1 voix  
Mr Gilbert FRONTY – (suppléant de Mme Stéphanie Vallée) - 6 voix  
Mr Thierry GAILLARD - (procuration donnée à Mr Vincent Turpinat) – 6 voix  
Mme Sarah GENTIL – 2 voix  
Mme Michèle GUILLOU – (suppléante de Mr Philippe Jenty) - 2 voix  
Mr Laurent GUINARD – 1 voix  
Mr Jean-Pierre GUITARD – (suppléant de Mr Pierre Coutaud) - 2 voix  
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix  
Mr Vincent JALBY - 2 voix  
Mr Alain LAGARDE - 1 voix  
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix  
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix  
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Alain Faucher) - 1 voix  
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix  
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (procuration donnée à Mr Pascal Coste) - 1 voix  
Mr Christophe PATIER – 15 voix  
Mme Mélanie PLAZANET – 1 voix  
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix  
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix  
Mr Gérard ROUMILHAC - 1 voix  
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Hélène Faivre)- 6 voix  
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix  
Mr Jean-Michel TEULIERE – (procuration donnée à Mr Jean-Jacques Caffy) – 1 voix  
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix  
Mr François VINCENT – (suppléant de Mr Philippe Nauche) - 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Présidente Département Creuse  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Président Agglo Grand Guéret  
Président du Syndicat de la Diège  
Vice-Président Tulle Agglo  
Président Département Corrèze  
Président de la CC Ventadour, Egletons, Monédières  
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine  
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Conseiller Départemental de la Corrèze  
Vice-Président Département Creuse  
Adjointe au Maire Ville de Limoges  
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège  
Conseiller communautaire CC Gartempe St Pardoux  
Vice-Président du Syndicat de la Diège  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Président Département Haute-Vienne  
Président de la CC Briance Combade  
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat  
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche  
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Présidente Département Creuse  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Vice-Président de la CC Ouest Limousin  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Didier BARDET – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Sylvain GAUDY – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Thierry TROLONG – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Président CC Creuse Sud-Ouest  
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Président de la CC Creuse Grand Sud  
Conseiller communautaire CC Portes de la Creuse en Marche

Le syndicat mixte DORSAL a engagé le déploiement d'un réseau d'initiative publique (RIP) sur les départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse. Dans un premier temps, la création de 153 000 prises FTTH sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du syndicat :

- 93 000 prises sur le département de la Corrèze,
- 33 000 prises sur le département de la Haute-Vienne,
- 27 000 prises sur le département de la Creuse.

L'exploitation de ce réseau sera confiée à la société publique locale (SPL) Nouvelle-Aquitaine très haut débit dans le cadre d'une délégation de service public.

Compte tenu de l'état d'avancement de ce déploiement et des dispositions retenues par l'Etat pour la réalisation et le financement des infrastructures très haut débit, les perspectives et les enjeux dans chacun des trois départements sont les suivants :

- en Corrèze, la réalisation programmée des 93 000 prises du RIP permettra d'atteindre l'objectif de couverture à 100 % par le réseau public FTTH. L'enjeu est aujourd'hui de confirmer le plan de financement en complétant le protocole d'accord financier de base du 8 janvier 2018 par l'ajustement du montant des recettes nettes de charges utilisables en déduction de l'autofinancement attendu et par là-même le niveau des emprunts contractés par DORSAL et des avances remboursables consenties à DORSAL ;
- en Creuse, après la réalisation des 27 000 prises programmées, DORSAL étudie les modalités de mise en œuvre d'un deuxième programme de travaux FTTH, sous maîtrise d'ouvrage publique visant une desserte à 100 % du territoire départemental. Ce programme devrait recevoir un soutien renforcé de l'Etat par le biais du FSN ;
- 
- en Haute-Vienne, un programme de construction de 33 000 prises par DORSAL est en cours dans le cadre du jalon 1. Pour achever le réseau FTTH et atteindre 100 % de desserte, DORSAL souhaite, à la demande du Département et des EPCI de Haute-Vienne, lancer une consultation AMEL sur la totalité du territoire de la Haute-Vienne à l'exclusion de la zone AMII, du périmètre du jalon 1 et des zones de NRO entamées dans le jalon 1 (soit un potentiel AMEL d'environ 69 000 prises). Pour achever les zones de NRO entamées (environ 16 000 prises), ce programme devrait recevoir un soutien de l'Etat par le biais du FSN.

Les membres de DORSAL valident ces scénarios de déploiement pour les trois départements et conviennent des dispositions suivantes pour leur mise en œuvre :

- Corrèze : compte tenu du plan d'affaire de la SPL, le financement de la construction du réseau FTTH sera assuré par des avances remboursables consenties à DORSAL par les collectivités corréziennes d'une part et complété par un emprunt souscrit par DORSAL dont le Département de la Corrèze s'engage à rembourser au syndicat les annuités au travers du versement d'un fonds de concours tel que prévu par l'article L. 5722-11 du code général des collectivités territoriales, qui fixe pour les versements une durée maximale de trente ans à compter de la promulgation de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- le plan de financement du programme de desserte FTTH à 100 % du Département de la Creuse fera l'objet d'une étude technique et financière particulière. En fonction des participations financières du FSN, des membres de DORSAL et du plan d'affaire de la SPL, le niveau des emprunts souscrits par DORSAL pour la Creuse et/ou des avances remboursables consenties à DORSAL par les collectivités creusoises - prévus dans le protocole d'accord financier du 8 janvier 2018 - pourra être ajusté selon les mêmes modalités que celles du Département de la Corrèze ;

- DORSAL est autorisé à lancer une consultation AMEL en Haute-Vienne sur la totalité du territoire à l'exclusion de la zone AMII, du périmètre du jalon 1 et des zones de NRO entamées dans le jalon 1, pour atteindre une desserte FTTH à 100 % du territoire départemental. Au vu des résultats de cet AMEL et de la participation financière du FSN, les membres de DORSAL examineront les modalités techniques et financières d'achèvement de la couverture FTTH en Haute-Vienne. Le niveau des emprunts souscrits par DORSAL pour la Haute-Vienne et/ou des avances remboursables consenties à DORSAL par les collectivités haut-viennoises pourra être ajusté selon les mêmes modalités que celles des Départements de la Corrèze et de la Creuse.

Aucun emprunt ne pourra être souscrit par DORSAL sans l'engagement du Département et des EPCI concernés.

**Après délibération, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, de :**

- de valider ces scénarios de déploiement du réseau FTTH dans chaque département ;
- d'autoriser DORSAL à lancer une consultation AMEL en Haute-Vienne sur la totalité du territoire départemental à l'exclusion de la zone AMII, du périmètre du jalon 1 et des zones de NRO entamées dans le jalon 1

**Jean-Marie BOST**  
Président de DORSAL,



SYNDICAT MIXTE  
27 bd  
de la Cordoue  
Limoges  
DORSAL

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le :**

